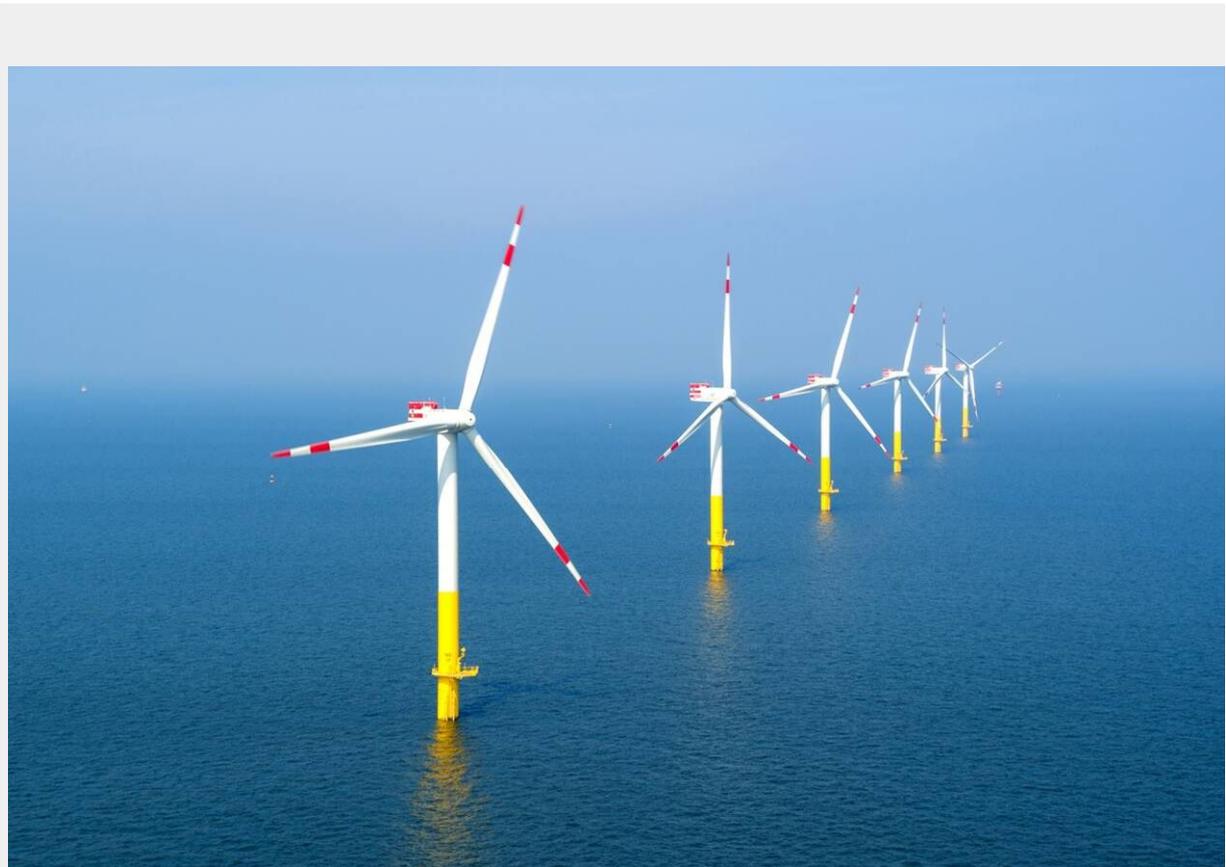


<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/morbihan-eolien-flottant-wpd-pionnier-batisseur-candidat-7177968>

Morbihan. Éolien flottant. WPD, pionnier-bâtisseur, candidat

Quelles suites pour le projet de parc éolien de Bretagne sud, à l'issue du débat public ? L'État se prononcera d'ici le 21 mai 2021. Le groupe WPD est en « ordre de marche », prêt à candidater à l'appel d'offres...



WPD qui entend répondre à l'appel d'offres pour le parc d'éoliennes flottantes au large de Groix et Belle-Ile fait valoir plus de 20 ans d'expérience sur l'éolien en mer avec la réalisation et l'exploitation de trois parcs en Allemagne. | WPD AG
Ouest-France Propos recueillis par Renaud GARNIER. Publié le 07/03/2021 à 16h01

Pionnier et bâtisseur. Le Groupe WPD qui avait remporté en 2012 le premier appel d'offres d'éolien en mer lancé par l'État pour les parcs de Courseulles-sur-Mer et de [Fécamp](#) et qui fait valoir plus de 20 ans d'expérience en la matière, avec la réalisation de trois parcs en Allemagne et des projets en cours à Taïwan, se dit aujourd'hui « **en ordre de marche** ». Il entend répondre dans le cadre d'un consortium aux prochains appels d'offres, dont celui du parc de Bretagne sud. Vincent Balès, patron de WPD offshore France et Antoine Monteillet, chef du projet exposent leur vision du projet, [au lendemain du débat public](#)...



Vincent Balès, directeur général de WPD offshore France | WPD

Vous avez sollicité cet entretien. Y avait-il urgence à communiquer après la clôture du débat public ?

Vincent Balès : Non absolument pas. Il y a eu cette séquence du débat public. Il y aura prochainement l'appel d'offres. Nous sommes très attentifs aux réactions du territoire et aux questions sur un futur projet. C'est dans cette dynamique que nous avons sollicité cet échange.

Justement l'avis de la Commission particulière du débat public pointe le grand flou sur différents points, entre autres sur les impacts environnementaux, sur le prix de l'électricité. Il est aussi fait état d'un projet clivant et de très fortes oppositions. N'est-ce pas à contre-courant de ce que vous pouviez espérer ?

V.B : L'idée n'est pas du tout de rentrer dans un jeu de ping-pong. Nous avons noté comme vous beaucoup d'interrogations. Il faut avoir en tête que cette procédure est assez nouvelle. Auparavant, le débat public intervenait après la désignation du lauréat. On connaissait la zone, le projet était défini. On entendait alors « tout est ficelé, c'est trop tard ». Aujourd'hui avec un débat public en amont, on nous dit que « c'est trop flou. Il n'y a pas assez d'informations... »

Que dites-vous à cela ?

V.B : Qu'il faut remettre cela dans le contexte général du projet et de son calendrier. Et redire quel était l'objectif de ce débat. Et à quel moment seront données les réponses aux questions qui sont tout à fait légitimes. En fait ces infos vont arriver au fil du projet.

La particularité de ce projet est aussi d'être le premier parc éolien flottant...

Antoine Monteillet : C'est l'autre singularité. L'éolien flottant est une technologie en partie nouvelle, en phase de maturation. Cette technologie englobe différents concepts, dont les enjeux sont différents. C'est aussi pour cela qu'il y a beaucoup de questions qui n'ont pas eu de réponses. Cela a nourri de la frustration et engendré beaucoup de

spéculation. L'État est en train de continuer l'acquisition des données, techniques d'une part et environnementales d'autre part, qui seront versées au pot commun des différents candidats à l'appel d'offres.

L'un des objectifs du débat était d'aboutir à une prélocalisation du projet. À l'arrivée l'impossible consensus sur une zone d'une taille suffisante pour l'accueil des deux parcs éoliens. Cela vous surprend ?

A.M : Il est difficile aujourd'hui en superposant les contraintes d'aboutir à une zone préférentielle. C'est la raison pour laquelle, nous avons recommandé dans notre cahier d'acteur, versé au débat, de garder pour l'instant une zone la plus large possible, d'environ 600 km² pour pouvoir continuer à la fois cette acquisition de données et surtout cette concertation. L'objectif est d'aboutir in fine à une zone de 50 km² qui fasse consensus. Le débat public ne marque pas la fin du dialogue. C'est juste le début d'un très long processus. Il va y avoir un dialogue entre l'État et les différents candidats qui permettra d'affiner les caractéristiques du projet, sa localisation, le nombre d'éoliennes.

Rien n'est figé. Pour autant de fortes inquiétudes se sont exprimées sur la pollution visuelle de ces éoliennes...

V.B : Les éoliennes présentées sur les photos montages du débat public, font 260 mètres en bout de pale. Leur production est proportionnelle à la surface balayée par ces pales. Les éoliennes sont aujourd'hui de plus en plus puissantes. Donc elles sont plus grandes. Mais l'intérêt est qu'on en installe moins. On envisage une capacité de production d'une quinzaine de MW. Ce qui ferait entre 15 et 20 éoliennes, pour le parc de 250 MW. Les différentes contributions au débat public ont eu tendance à pousser le projet en zone économique exclusive. Donc au-delà des 12 milles (nautiques). On peut penser que le projet se situera entre 20 et 30 km des côtes. À cette distance, l'impact visuel est très négligeable.

Vous évoquez le premier parc, mais un second suivra. De 500 MW...

V.B : L'appel d'offres de 2021 ne porte que sur le parc de 250 MW. Pour les 500 MW suivant, cela n'interviendrait qu'en 2024... On aurait alors une cinquantaine de machines au total.

L'intérêt même de ce projet a aussi fait débat.. Cela vous surprend ?

V.B : La première question c'est pourquoi ce projet ? La région ne produit que 17 % de l'électricité qu'elle consomme. Elle ne peut pas rester *ad vitam aeternam* dans un tel déficit. Quels sont les atouts bretons pour produire de l'électricité ? On pense très fortement que l'éolien en mer en est un véritable, avec la façade maritime, les vents... Le parc de 250 MW produira l'équivalent de la consommation électrique de 300 à 350 000 personnes. C'est *grosso modo* la moitié de la population du Morbihan.

Et quid des retombées ? La commission particulière souligne la nécessité d'études indépendantes sur l'impact socio-économique et en termes d'emploi

V.B : C'est difficile de prendre des engagements pour l'État à ce stade du projet. 30 % des capacités de production des éoliennes se situent en France. Il y a une usine à Montoir-Saint-Nazaire, une autre à Cherbourg et une troisième prochainement au Havre. Sur la partie flotteur, nous travaillons avec le port de Brest. La construction de ces flotteurs ne se fera pas des milliers de km pour être remorqués et installés au large de la Bretagne. Cela sera au plus proche. Idem pour toute la maintenance et tout l'écosystème autour de la filière.

L'État à jusqu'au 21 mai pour annoncer sa décision. Quel est le calendrier ?

A.M : On espère que la préqualification des candidats sera annoncée bien avant fin mai, et qu'en parallèle l'État communique sur la zone retenue pour qu'il y ait un dialogue avec les candidats, sur le contenu du cahier des charges. Ce qui devrait prendre 6 mois, à partir de l'été jusqu'en décembre. Les candidats auront le premier semestre 2022 pour construire leur offre. On espère une attribution à l'été 2022. L'étude d'impact devrait prendre environ 18 mois. Il faut compter ensuite à peu près 3 années de procédures administratives avant de pouvoir enclencher la construction. Les travaux pourraient être lancés à partir de 2026.

Et si l'État décidait finalement de renoncer à ce projet ?

A.M : C'est le sens même du débat public que de se laisser toutes les portes de sortie possibles. Globalement 1/3 des projets sont abandonnés, 1/3 sont modifiés, 1/3 sont conservés. L'État a la possibilité d'abandonner ce projet. Mais je ne crois pas que cela soit dans l'air du temps.